
Adresses du capitaine et des jeunes citoyens de la compagnie de l'espérance de la commune de Montferme (ci-devant Saint-Rambert, Ain), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du capitaine et des jeunes citoyens de la compagnie de l'espérance de la commune de Montferme (ci-devant Saint-Rambert, Ain), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 271-272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17821_t1_0271_0000_13

Fichier pdf généré le 07/10/2019

8

La Convention renvoie au comité de Sûreté générale une adresse des administrateurs du district de Girons, département de l'Arriège, qui prétendent que depuis la chute des triumvirs, l'intrigue, l'ambition, l'aristocratie et le fanatisme relèvent la tête; songez, disent-ils, que ceux qui ont fait la révolution doivent seuls profiter de ses bienfaits, et que par un décret solennel vous avez mis les aristocrates hors de la loi (21).

9

La société populaire de Hagetmau [Landes] se plaint que les fédéralistes, les modérés, les indulgens et les aristocrates lèvent audacieusement la tête, oppriment les patriotes, et osent provoquer la dissolution des sociétés populaires; elle sollicite des mesures vigoureuses qui punissent les aristocrates et protègent les patriotes.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (22).

10

L'agent national du district de Perpignan [Pyrénées-Orientales] écrit que le produit des ventes des biens d'émigrés, pendant le mois thermidor, est de 825 843 L, et que dernièrement quinze propriétés, estimées 50 640 L, ont produit 155 125 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (23).

11

La commission des revenus nationaux écrit à la Convention que le district de Lure, département de la Haute-Saône, a entièrement payé ses contributions foncière et mobilière de 1791, 1792 et 1793, que l'emprunt forcé et l'impôt des patentes pour 1791 et 1792 y sont aussi entièrement recouvrés.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

(21) P.-V., XLVII, 255.

(22) P.-V., XLVII, 255.

(23) P.-V., XLVII, 255-256. *Bull.*, 6 brum. (suppl. 2).

(24) P.-V., XLVII, 256.

12

L'agent national du district de Breteuil [Oise] assure à la Convention que les citoyens de ce district sont toujours les amis constans de la liberté, de l'égalité et de la Convention. Le total des biens nationaux vendus depuis le 18 janvier 1791 (vieux style), jusqu'au premier vendémiaire, est de 8 543 442 L : l'estimation étoit seulement de 4 301 528 L. Le total des biens d'émigrés vendus depuis le 12 ventôse, jusqu'au 11 vendémiaire, est de 1 466 330 L; l'estimation ne s'élevoit qu'à 626 804 L 5 sols.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (25).

13

Les jeunes citoyens composant la compagnie d'espérance de la commune de Montferme [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, annoncent à la Convention que le second jour des sans-culottides ils ont fait une fête en l'honneur de Barra et de Viala, qu'ils jurent tous d'imiter.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[*Le capitaine de la compagnie d'espérance de la commune de Montferme au président de la Convention nationale, du 13 vendémiaire an III*] (27)

Le deuxième sans-culotide de la 2^e année de la République, la compagnie d'espérance de Montferme fit une fête en l'honneur de Barra et Viala, Martyrs de la liberté; ce jour là elle a voté une adresse à la Convention; tu en trouveras ci-joint une copie; les sentiments qui y sont exprimés sont ceux dont la compagnie entière est animée et qu'elle ne démentira dans aucune circonstance.

Salut et dévouement sans borne à la prospérité de la Convention nationale.

AILLIAUT.

[*Les jeunes citoyens composant la compagnie d'espérance de la commune de Montferme à la Convention nationale, du 2^{ème} jour s.-c. an II*] (28)

Législateurs,

C'est en ce jour solennel que nous consacrons aux mânes d'Agricole Viala et de Paul Barra, ces deux héros qui préférèrent la mort à l'es-

(25) P.-V., XLVII, 256. *Bull.*, 6 brum. (suppl. 2).

(26) P.-V., XLVII, 256.

(27) C 322, pl. 1355, p. 17.

(28) C 322, pl. 1355, p. 18.

clavage et qui nous ont laissé un exemple de vertu et de courage, que nous jurons d'imiter, que nous vous adressons les sentimens qui nous animent.

Législateurs, les sentimens du plus pur patriotisme animent nos jeunes coeurs; quoique jeunes, nos courages n'en sont pas moins ardens et nous ne respirons qu'après l'heureux moment où vous nous permettrez de montrer aux despotes coalisés ce que peut, dans de jeunes coeurs, l'amour de la Patrie et de la liberté : exaucez nos vœux, dignes représentans; ordonnez-nous de voler au secours de nos frères qui combattent les tyrans, et la horde scélérate de leurs satellites; permettez-nous, ô pères des français, de partager avec eux l'honneur de battre les tyrans qui font le malheur des hommes et qui sacrifient à leur orgueil les esclaves dont le destin les a rendu maîtres; nous serons toujours animés par le souvenir de la bravoure de ces deux héros dont nous célébrons la mémoire. Ce tendre souvenir fortifiera de plus en plus nos courages et repassant dans nos esprits les actions glorieuses de ces héros, nous aimerons mieux mourir que de perdre notre liberté; il n'en est aucun parmi nous qui voulût survivre à une telle perte : si le destin fatal remettait notre patrie, sous le joug affreux des tyrans, ils ne règneraient point sur des hommes, mais sur des cadavres, dont la punte ne servirait qu'à les empoisonner.

La liberté ou la mort, telle sera notre devise.

De tels sentimens soutenant nos jeunes courages, ne nous laisseront point succomber sous les coups des tyrans.

Et vous, dignes représentans, demeurez toujours fermes à votre poste; punissez l'intrigue et délivrez l'innocence opprimée. La république attend de vous son bonheur et certes elle ne sera point trompée. Tels sont, Législateurs, nos sentimens et nos vœux.

Vive la république, vive la Convention, vive la Montagne, vivent enfin tous les défenseurs de la patrie.

AILLAUD, capitaine
et une vingtaine de signatures.

14

La société populaire de Creully, département du Calvados, désavoue une adresse que le *Journal de France*, politique et littéraire, du 6 vendémiaire, annonce avoir été faite à la Convention au nom de cette société; elle réitère le serment d'être à jamais inviolablement attachée à la Convention.

Renvoi au comité de Sûreté générale (29).

(29) P.-V., XLVII, 256-157.

15

L'agent national du district de Dol [Ille-et-Vilaine] annonce qu'un bien d'émigré, estimé 13 794 livres, a été vendu 49 425 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (30).

16

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet à la Convention les procès-verbaux d'exécution de deux jugemens rendus par la commission militaire de Strasbourg [Bas-Rhin], contre les émigrés Gotter et Masurier.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (31).

17

La commune d'Auxonne, département de la Côte-d'Or, fait part à la Convention nationale que ses ateliers de salpêtre ont déjà fourni à la République 3 468 livres de ce précieux sel.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (32).

18

Les sociétés populaires du canton d'Hauteville, département de l'Ain, remercient la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant Boisset; elles applaudissent aux précautions qu'il a prises contre des individus que l'opinion publique lui a dénoncés comme de faux patriotes et comme intrigans; elles invitent la Convention à rester à son poste, et jurent entre ses mains amour et vénération à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (33).

[La société populaire et la municipalité d'Hauteville, la municipalité de Lompnieu à la Convention nationale, s. d.] (34)

(30) P.-V., XLVII, 257.

(31) P.-V., XLVII, 257.

(32) P.-V., XLVII, 257. *Bull.*, 3 brum. (suppl.).

(33) P.-V., XLVII, 257.

(34) C 321, pl. 1348, p. 12. Reçu le 17 vendémiaire.